RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département Hérault

Montpellier, le 23 OCT. 2025

AT / 10000

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales
Direction des aides territoriales
Service prospective urbanisme

Dossier suivi par : Anthony Delmas
Références : D-2025-001688
T : 04.67.67.64.81
E : adelmas@herault.fr

MONSIEUR REMI BOYALA
MAIRE DE LAURET
MAIRIE DE LEZIGNAN LA CEBE
RUE DE LA MAIRIE
34120 LEZIGNAN LA CEBE

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité, en date du 6 octobre 2025, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lézignan-la-Cèbe.

La présente procédure de modification a pour objet le changement de zonage du futur quartier « La Pinède », passant de 2AU à AU3, visant à renforcer la densité et à accroitre la proportion de logements aidés.

La démarche apparaît cohérente avec les besoins de la commune en matière de logement, tout en favorisant la création d'un quartier vivant, intégrant des équipements sportifs et une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, le collège Jules Ferry situé sur la commune de Montagnac, auquel est rattachée Lézignan-la-Cèbe, dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour absorber la population scolaire issue du futur quartier « La Pinède ».

En conclusion, au titre des compétences obligatoires du Département, nous émettons un **avis favorable** à votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des aides territoriales,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Aides Territoriales
Vincent Salignac

Vincent SALIGNAC

Le Département dispose de moyens informatiques destinés en interne à améliorer le traitement de vos courriers. Conformément à la loi informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au service courrier.